ANNEXE 1
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MODIFICATION DES EMPLOIS
AU 1er JANVIER 2025

DIRECTION/SERVICE	SUPPRESSION		CREATION		Intitulé de poste	MODIFICATIONS PROPOSÉES	
	Intitulé de poste Filière statutaire - Budgétaire Catégorie statutaire - Budgétaire Cadre d'emplois - Budgétaire Grade - Budgétaire Temps de travail du poste Durée poste (en heures)	ETP*	Intitulé de poste Filière statutaire - Budgétaire Catégorie statutaire - Budgétaire Cadre d'emplois - Budgétaire *Emploi pouvant être pouvu par tous les grades du cadre d'emplois* Grade - Budgétaire Temps de travail du poste Durée poste (en heures)	ETP*		Motivations	Somme des modifications ETP*
Valorisation des carrières							
CCAS Accompagnement Social	Conseillère Economie Sociale et familiale Sociale Catégorie C Agents sociaux territoriaux Agent social Temps complet 35h	-1	Conseillère Economie Sociale et familiale Sociale Catégorie C Agents sociaux territoriaux Agent social principal de 2ème classe Temps complet 35h	1	**Conseillère Economie Sociale et familiale**	**Avancement de grade**	0
Ajustement							
Résidence Autonomie de la Pie	Directeur(trice) résidence autonomie Administrative Catégorie A Attachés territoriaux Attaché Temps complet 35h	-1			**Directeur(trice) résidence autonomie**	**Erratum Direction/Service**	-1
Résidence Autonomie du Bellay			Directeur(trice) résidence autonomie Administrative Catégorie A Attachés territoriaux Attaché Temps complet 35h	1	**Directeur(trice) résidence autonomie**	**Erratum Direction/Service Réorganisation des services Recrutement sous l'article L332-8,2°**	1
TOTAUX ETP		-2		2			0

* Les emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante à temps complet sont comptabilisés pour une unité. Les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.